



L'ESPRIT DE CONQUETE

Trésorerie Générale . Avenue Janvier. 35021 Rennes cédex.

Tel : 02 99 79 80 74 .

Internet : <http://www.tresor.cgt.fr/35>

E-Mail : cgt.035@cp.finances.gouv.fr

=====

Motion des élus CGT à la CAP du 28/11/2007

Cette CAP et malheureusement cela devient une habitude se passe de nouveau dans un contexte très difficile pour les agents et les services. Les effectifs en continuelle diminution alors que la charge de travail ne cesse de croître, les inquiétudes qui pèsent sur nos missions amènent un mal-être grandissant parmi les agents. Seule la conscience professionnelle des agents permet encore d'assurer notre mission de Service Public.

Nous contestons la fermeture du service de dactylocodage, qui avait toute son utilité. Après de longues années de service, les agents sont remerciés brutalement.

Concernant le service Liaison Rémunération, l'inquiétude est forte.

- ✓ Il leur est demandé de palier à cette disparition de l'encodage, sans effectifs supplémentaires, ce qui est absolument impossible, d'autant plus que les dactylocodeuses saisissent plus rapidement que les autres agents, c'était leur travail et il était bien fait. Pourquoi casser ce qui fonctionne... pour faire quelques économies de bout de chandelles et reporter sur d'autres administrations les investissements nécessaires ?
- ✓ A l'heure où par lettre du 11/09, dans un souci de contrôle interne, le ministre demande aux services liaison rémunération de ne plus faire de saisie, il est pour le moins assez paradoxal de faire tout le contraire. D'autant que vous nous avez montré très régulièrement votre célérité à appliquer très rapidement les Directives nationales, voire à les devancer.
- ✓ Le temps passé à la saisie se fera au détriment du visa.
- ✓ Nos collègues dactylocodeuses pratiquent la double saisie, ce qui permet des contrôles efficaces et supprime quasiment tout risque d'erreur, il n'en sera pas de même dans l'avenir, d'autant que l'application paye ne permet pas un contrôle sur le montant saisi.
- ✓ Par ailleurs, cette même application ne permet pas non plus la saisie de tous les documents, notamment les mouvements de grève, les apurements et les indemnités de vacances. De même, certaines administrations, notamment l'équipement ne fournissent que des avances papier... qui va les saisir et que devient la sécurité et la qualité si chères à la CQC ?
- ✓ Les gestionnaires ne possèdent pas tous les outils pour saisir l'ensemble des documents nécessaires au traitement de la paye. Comment cela va t'il se passer ? Vont ils devoir investir dans de nouveaux logiciels, dans un temps extrêmement réduit et avec quelle formation ? Ils sont mis devant le fait accompli, comme ils l'ont été pendant l'été quand il leur a été annoncé la fin des microfiches, ce qui fait qu'aujourd'hui, ils ne peuvent plus effectuer la moindre recherche sur les bulletins de paye et les historiques et que celles ci doivent être faites au coup par coup par les agents des rémus. Où est le service rendu ?
- ✓ Si le gestionnaire refuse d'investir dans de nouveaux logiciels, que se passera t'il ?

Concernant le service Liaison Recouvrement, l'inquiétude n'en est pas moins forte.

Ce service a connu plusieurs départs non remplacés et la charge de travail qui va leur incomber est fort inquiétante. Les primo adhésions exigent une charge de travail importante à certaines périodes. La saisie des P 484, qui ne se fait que le lundi, jour de mise en ligne des fichiers RSAR, exigera une disponibilité forte sans effectifs supplémentaires.

Nomination des lauréats de la liste d'aptitude de C en B

Nous demandons que les agents qui souhaitent rester sur place le puissent. A une période où les effectifs sont de plus en plus restreints et où l'ORE annonce encore 9,57 agents en trop dans le département, il nous semble primordial de ne pas désorganiser davantage encore les postes et services. Par ailleurs une promotion ne doit pas se solder par une perte de pouvoir d'achat (véhicule supplémentaire, frais annexes, tels que garde d'enfants..., perte de la prime informatique pour les agents titulaires d'une qualification informatique obtenue après examen...etc)

Mouvements sur postes spécifiques :

Nous nous opposons catégoriquement à la proposition du passage de la TCA en poste spécifique pour le mouvement du 1^{er} juillet prochain. Nous contestons qu'il y ait une situation de vacances structurelle et une difficulté récurrente à être pourvus. Nous demandons que les agents soient mutés dans le département, selon les besoin. Les tableaux de mutation sont suffisamment importants pour satisfaire les demandes. Nous refusons les affectations au profil comme nous l'avons déjà dénoncé à plusieurs reprises. Les conditions de travail imposées aux derniers arrivants étant différentes de leurs autres collègues. Dans une même unité les conditions de travail doivent être identiques.

Réorganisation de la TCA :

Nous contestons formellement la diffusion de l'organigramme présenté par le chef de poste de la TCA avant cette CAP. Il est tout à fait anormal que des nominations soient connues et présentées aux agents avant même la tenue de la CAP. L'exigence de confidentialité qui est demandée aux représentants des personnels doit s'appliquer à tous les niveaux.

Nous demandons que cessent ces suppressions d'emplois, que les agents puissent assurer leurs missions de Service Public dans des conditions satisfaisantes et que la Direction cesse de leur montrer si peu de considération.